

**COMMUNAUTE DE COMMUNES****DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@cddraga.fr

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 19 septembre 2024**

<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 24 - votants : 32	L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf septembre à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le treize juin s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	<u>Titulaires présents :</u> ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, LAURENT Jérôme, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, <u>Absents excusés ayant donné procuration :</u> BERRAUD Yves, LEBRETON Frédéric, GUINAULT Thérèse, GUERIN Patrick, BOF Monique, HALLYNCK Dominique, TRIOMPHE Sylvain, SAUJOT BEDIN Bénédicte, <u>Absents :</u> LANDRAUD Maryline, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane
Délibération N° 2024-115	<u>Votes :</u> - Pour : 32 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<u>Objet :</u> Déchets ménagers – Rapport d'activité 2023 du Syndicat des Portes de Provence	

Vu

- L'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales portant sur le rapport retraçant l'activité des établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le



ID : 007-240700864-20240919-2024_115-DE

- Le rapport d'activité 2023 du Syndicat des Portes de Provence, communiqué à la Communauté de communes DRAGA en août 2024,
- La nécessité de communication en séance public dudit rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité annuel 2023 du Syndicat des Portes de Provence,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

